

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Benoît **CORDIER**, Vincent **DEDIEU**, Jean-Claude **ESNAULT**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Christian **LAZARINI**, Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Vincent **MARGOTTON**, Éric **PIHET**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA** ; Patrick **CLUZAUD** ; Sylvain **DUPLOYER** ; Marc **TILLY** ; Marie-Françoise **POTEREAU**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Alfred **DEFONTIS**, Marc **FAYET**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Philippe **LIMOUSIN**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Roland **MONTENAT**, Denis **REPÉRANT**, Frédéric **THEOBALD**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Cathy **MONCASSIN** ; Éric **JACOTÉ**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 26 ET 27 JANVIER 2024	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	12
V.	SITUATION FINANCIÈRE.....	15
VI.	ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL PENDANT LA PÉRIODE DES JOP 2024.....	21
VII.	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES.....	21
VIII.	INTERVENTIONS	21
IX.	PROPOSITIONS VIS-À-VIS DES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES	28
X.	POINT PARIS 2024.....	30
XI.	COMMISSIONS SPORTIVES	32
XII.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	39
XIII.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	41
XIV.	ÉPREUVES OFFICIELLES	41

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Bien que le nombre d'élus présents soit assez élevé ce vendredi 14 juin 2024, une dizaine d'entre eux ont fait part de leur absence le samedi 15 juin 2024, situation qui aurait pu compromettre le quorum nécessaire aux délibérations. Aussi convient-il de respecter ses engagements et ses obligations.

Christine BAROCHE est nommée secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 26 ET 27 JANVIER 2024

Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 26 et 27 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

En préambule, Michel CALLOT tient à évoquer la situation politique particulièrement complexe de la France à moins de cinquante jours des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, véritable événement planétaire. Il est évident que ladite situation entraîne des complications supplémentaires pouvant avoir des répercussions sur le cyclisme, et notamment sur les deux compétitions ayant lieu le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet, jours des élections législatives. De surcroît, la mobilisation des forces de l'ordre risque d'être encore plus intense en raison des tensions provoquées par certaines déclarations.

Les pressions sur le mouvement sportif sont de plus en plus marquées par rapport aux incidences politiciennes qui pourraient découler des élections à venir. En conséquence, Michel CALLOT tient à rappeler qu'il est absolument primordial que le cyclisme reste dans l'alignement proposé par le président du CNOSF, à savoir que la neutralité du mouvement sportif est la meilleure garante de son unité. Si chaque personne est libre de ses opinions personnelles, il importe de rappeler que les mandats conférés aux élus des fédérations sportives ne sont aucunement des mandats politiques.

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 105 586 au 31 mai 2024, soit une progression de 0,09 % par rapport au 31 mai 2023.

En dépit d'un contexte assez difficile, huit Comités Régionaux sont en hausse, en particulier les Comités Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Réunion qui ont d'ores et déjà dépassé le nombre de licenciés qui était le leur au 30 septembre 2023.

Le nombre de femmes licenciées s'établit à 13 313. Elles représentent 12,60 % de la totalité des effectifs, soit 386 licenciées de plus par rapport au 31 mai 2023. Il est certain que cette progression constante des effectifs féminins résulte de la politique fédérale mise en place depuis plusieurs années.

S'agissant des blocs d'activité, les éléments saillants sont les suivants :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,89 %. La Route gagne 670 licenciés, poursuivant ainsi sa croissance.
- VTT : -1,10 %. Ce recul est d'autant plus préoccupant qu'il succède à une baisse constatée en 2023. À noter la perte de 661 licenciés pour le VTT Cross-country, discipline emblématique du VTT au sein de la FFC.
- BMX : -3,20 %. Le BMX Race accuse une chute de 653 licenciés et le Freestyle une contraction de 116 licenciés.
- Autres disciplines : +15,98 %.

En ce qui concerne les blocs de licences, les principaux éléments sont les suivants :

- Compétition : +5,99 %. Au 31 mai 2024, la FFC compte 33 313 licenciés versus 32 143 au 30 septembre 2023. En revanche, les licenciés Élites accusent une baisse de 12,90 % en raison du basculement de nombreux licenciés en Open. Une analyse plus fine sera menée sur cet aspect en fin de saison.
- Jeunesse : -4,45 %, soit -1953 licenciés. Seules les catégories Baby Vélo et U7 continuent de progresser. Cette baisse, qui s'ajoute à celle que la saison précédente, est due en grande partie au fait que des clubs ne licencient plus à la FFC les jeunes qui ne font pas de compétition.
- Sport : +8,26 %. Le nombre de licenciés est également supérieur à celui du 30 septembre 2023. Ce bloc de licences est essentiellement tiré par la catégorie Masse.
- Staff : -6,04 %, soit une baisse de 995 licenciés, dont une perte de 194 licences assistance organisation. Une réflexion devra être menée pour comprendre les raisons de cette évolution défavorable.
- Staff Pro Hommes : +3,34 %. Ce taux donne à voir la vitalité du cyclisme professionnel.
- Staff Pro Femmes : 42 licenciées.

Au 31 mai 2024, la FFC compte 1 605 licences individuelles versus 1 402 au 30 septembre 2023, et 1 241 titres de participation temporaires, dont 514 Pass Assistance Organisation. Il conviendra d'étudier plus précisément cette situation en fin de saison afin d'en appréhender les causes.

2. Résultats sportifs

Michel CALLOT relate les derniers résultats sportifs particulièrement remarquables des athlètes fédéraux :

- La première place de Joris DAUDET et la troisième place de Sylvain ANDRÉ aux Championnats du monde de BMX Racing, ainsi que la victoire d'Arthur PILARD aux Championnats d'Europe.
- Les victoires de Laury PÉREZ et d'Anthony JEANJEAN lors de la Coupe du monde de BMX Freestyle Park (FISE). À noter qu'Anthony JEANJEAN a répété cette performance lors du tournoi de qualification organisé par le CIO.
- La victoire d'étape d'Évita MUZIC sur la Vuelta.
- Les victoires d'étape de Benjamin THOMAS sur le Giro, ainsi que celles de Valentin PARET-PEINTRE et de Julian ALAPHILIPPE. Il convient également de souligner le niveau de performance de Lenny MARTINEZ en cette première partie de saison.
- La victoire de Mathilde GROS en vitesse lors de la dernière Coupe du monde Piste.
- Les victoires de Pauline FERRAND-PRÉVÔT lors des Championnats d'Europe de VTT (XCC) et lors de la Coupe du monde VTT, et les très belles performances de Victor KORETZKY.

3. Événementiel

Michel CALLOT rappelle les différents événements internationaux qui ont eu lieu sur le territoire français depuis le Conseil Fédéral du mois de janvier :

- Le premier Championnat du monde de Snowbike à Châtel, en Haute-Savoie. À l'aune du succès rencontré par cette première édition, les prochains Championnats du monde ont été attribués à la France avec Châtel qui s'était de nouveau portée candidate.
- La Coupe du monde de Freestyle dans le cadre du FISE de Montpellier.
- La Coupe d'Europe de BMX qui s'est tenue à Sarrians. Michel CALLOT adresse toutes ses félicitations au club de Sarrians et Stéphane GARCIA qui portent largement l'organisation de cet événement.

Il adresse aussi tous ses remerciements aux équipes fédérales et aux comités organisateurs qui ont œuvré à l'organisation des différents Championnats de France, tels que :

- Le Championnat de France de Cyclo-cross.
- Le Championnat de France de Snowbike qui a précédé les Championnats du monde.
- Le Championnat de France de VTT Cross-country à Levens.
- Le Championnat de France Route à Altkirch.

En ce qui concerne le Championnat du monde de Cyclo-cross qui se tiendra en 2025 à Liévin (Hauts de France), le volet technique est quasiment finalisé à la faveur de la contribution de Sylvain DUPLOYER, tandis que les financements publics sont totalement stabilisés. Pour autant, il convient de préciser que le succès de ces championnats est étroitement corrélé à la billetterie, laquelle doit pouvoir compter sur une communication assez large des collectivités territoriales autour de Liévin et sur l'intégration d'un marketing dynamique. Quant à la question de l'héritage, elle doit faire l'objet d'un véritable projet visant à couvrir le sujet relatif à la RSO et à rayonner sur tout le territoire et auprès de tous les clubs.

En octobre 2025 se tiendra à Nice le Championnat du monde de Gravel. Une réunion devrait avoir lieu avec les différents acteurs dans les prochaines semaines.

S'agissant du Championnat d'Europe sur Route en Drôme-Ardèche qui aura lieu le premier week-end d'octobre 2025, la solidarité des élus locaux de la Drôme-Ardèche est parfaitement avérée, mais le volet financier qui doit encore être finalisé avec les collectivités territoriales.

Au regard de la volonté de plus en plus prégnante de la FFC de s'inscrire dans des événements internationaux, Michel CALLOT invite les présidents de commissions à faire part de leurs perspectives et leur vision sur les besoins des différentes disciplines concernées.

L'évolution du dossier relatif aux Championnats du monde Haute-Savoie 2027 se poursuit de manière positive. Ainsi, après de nombreux échanges, il a été décidé que le comité local d'organisation serait porté par une association dont les parties prenantes seront le conseil départemental de la Haute-Savoie, la FFC, la ou le ministre des Sports, et les collectivités territoriales qui accueilleront les épreuves. Les statuts de ladite association qui prévoient de confier sa présidence au président de la FFC seront soumis à la validation du Bureau Exécutif le 4 juillet 2024. S'ils sont approuvés, l'assemblée générale constitutive aura lieu le 24 juillet 2024. En ce qui concerne le budget, les échanges se poursuivent sur ce sujet.

À noter que toutes les épreuves de ces Championnats du monde seront diffusées dans leur intégralité sur France TV (télévision ou plateforme digitale selon les épreuves) et

la production des images sera entièrement prise en charge par l'UCI. Cette large diffusion apportera sans aucun doute une visibilité à toutes les épreuves, y compris les plus confidentielles.

Enfin, le sujet de l'héritage du Park BMX Freestyle — qui sera utilisé lors des Jeux olympiques Paris 2024 et réutilisé lors des Championnats du monde 2027 — a été discuté entre la FFC et le maire d'une commune de Haute Savoie qui souhaiterait l'intégrer dans son centre d'activités urbaines. Les points relatifs au stockage, au transport et au remontage doivent encore être tranchés.

4. UCI

Michel CALLOT relate les deux Comités directeurs qui se sont tenus au mois de février et au mois de juin lors plusieurs sujets ont été exposés comme :

- Le bilan précis des Championnats du monde de Glasgow réalisé par un cabinet indépendant qui fait part de retombées économiques satisfaisantes, et indique que le nombre de visiteurs s'est élevé à un million, tandis que celui des téléspectateurs uniques européens s'établit à environ 80 millions. Le rapport pointe également quelques difficultés techniques qui devront être prises en compte dans le cadre des Championnats du monde 2027.
- La mise en place par l'UCI d'une plateforme de signalements relatifs à des sujets intégralité qui a recueilli trente dossiers en l'espace d'un an.
- Le maintien des disciplines de VTT Cross-country et de BMX Racing pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2030 qui s'ajouteront à la Piste, à la Route et au BMX Freestyle. L'UCI a par ailleurs formulé deux demandes complémentaires pour le VTT Short Track et l'E-Cycling.
- L'intégration du cyclisme professionnel féminin dans le Conseil du cyclisme professionnel masculin, mais deux représentants des équipes ont d'ores et déjà démissionné.
- L'adoption de nouvelles mesures relatives à la sécurité, sujet toujours aussi prégnant, avec notamment la mise en place d'un système de cartons jaunes pouvant amener à l'exclusion des coureurs durant un temps défini.

Lors du Conseil du Cyclisme Professionnel qui s'est tenu en début d'année, les variables économiques du ProTour ont été communiquées comme suit :

- Le budget moyen des équipes World Tour s'élève à 28 millions d'euros (+40 % en trois ans).
- Le budget moyen des Pro Team est de 8,4 millions d'euros (+82 % en trois ans).
- Le budget moyen des équipes World Tour féminines s'établit à 3,8 millions d'euros (+137 % en trois ans).

- Le salaire moyen annuel des coureurs en World Tour est de 450 k€ (+20,37 % en trois ans).
- Le salaire moyen annuel des coureurs en Pro Team est de 117 k€ (+52 % en trois ans).
- Le salaire moyen annuel des coureuses coureurs en World Tour s'élève à 85 k€ (+60 % en trois ans).

Pour information, le Comité directeur de l'UCI a acté la création d'une division Pro Série pour le cyclisme féminin à compter de 2025. Le cahier des charges actuel des Continentales Femmes de la FFC devrait permettre de les inscrire en Pro Teams et en World Teams, et ainsi offrir une représentation française plus large.

À la suite de l'exclusion des athlètes russes aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, la Russie a décidé de créer ses propres jeux – *Les jeux de l'amitié* — qui auront lieu également en 2024. Cette compétition étant interdite par l'UCI, tout athlète licencié d'une fédération qui y participera sera sanctionné. En conséquence, il est fondamental d'être vigilant aux athlètes de BMX Freestyle, seule discipline cycliste représentée.

L'UCI a envoyé un courrier au CNOSF lui demandant d'inscrire le Cyclo-cross et le VTT Cross-country Running aux Jeux olympiques d'hiver 2030, demande qui nécessite un changement de la charte du CIO, car elle stipule que les épreuves doivent avoir un rapport avec la neige ou la glace.

L'UCI a également pris acte de la demande relative à une réflexion profonde sur les Teams U19 qui n'apparaissent dans aucune réglementation. Ce sujet qui crée quelques crispations au sein des fédérations européennes en raison de la préemption des coureurs pourrait être l'objet d'une délibération lors du Comité directeur du mois de septembre.

Le Président confirme que la situation des clubs Amateurs est préoccupante et rapporte le cas d'un jeune coureur U17 ayant signé un contrat avec un groupe professionnel pour la saison prochaine.

Michel CALLOT souligne que si la régulation demeure nécessaire, sa mise en place n'est pas des plus simples.

Il évoque ensuite le débat d'orientation budgétaire de l'UCI pour laquelle la manne olympique est entièrement dévolue à la solidarité afin de développer le cyclisme dans le monde. Il a été demandé à l'UCI de prendre en compte dans le débat d'orientation budgétaire la difficulté des nations les plus fortes à couvrir toutes les épreuves officielles de toutes les disciplines sans aide pour les déplacements.

5. Ministère

Michel CALLOT relate son déjeuner avec le délégué interministériel, Michel CADOT, lors duquel les Championnats du monde 2027, les locaux de Trappes et l'intégration du cyclisme paralympique ont été évoqués.

À la suite des coupes budgétaires actées par le Gouvernement, le ministère des Sports a perdu cinquante millions d'euros, dont la réserve de 34 millions d'euros. Pour autant, les financements des PSF (Projets sportifs fédéraux) ne devraient pas être affectés, et on rappelle que la FFC a bénéficié d'une légère augmentation de ses subventions pour ces projets. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à la Commission ANS de la FFC pour son travail remarquable qui a permis à la Fédération d'obtenir une notation positive entraînant une légère croissance de sa subvention globale (certaines fédérations ont perdu 30 % de leur subvention).

La Direction des Sports a transmis aux fédérations sportives une injonction relative à « *la consécration du principe de signalement des comportements dangereux* ». Or, la formulation de ladite injonction n'est pas conforme à la loi en remettant en question l'acceptation du risque. Le président du CNOSF a saisi le ministère des Sports de ce problème.

6. CNOSF

Michel CALLOT annonce que le CNOSF est résolument engagé vers son Équipe de France olympique et paralympique et s'attèle à faire respecter toutes les règles liées à l'éthique, au dopage, aux prises de parole, etc.

La collaboration entre les techniciens de la FFC et les techniciens du Coq Sportif, fournisseur officiel des Équipes de France pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, s'est déroulée dans d'excellentes conditions : la Fédération est satisfaite de la qualité sportive de ses tenues. Reste à régler des sujets de délais de livraison.

Le CNOSF demeure très impliqué dans la candidature des Alpes françaises pour les Jeux olympiques d'hiver 2030. La visite du CIO s'est déroulée dans des conditions positives. L'attribution définitive devrait intervenir à la séance plénière du CIO, juste avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

S'agissant du Club France, situé dans le parc de La Villette, et dont le CNOSF est le principal promoteur, il sera un véritable lieu d'animations durant les Jeux olympiques et paralympiques et verra le passage de tous les athlètes, avec, notamment les célébrations des médaillés. Le montant du billet d'entrée a été fixé à cinq euros.

7. CIO/COJO

Michel CALLOT annonce que l'inauguration du ponçage de la piste du vélodrome a eu lieu le 25 avril 2024. Ce ponçage qui était plus que nécessaire a été rendu possible grâce au rôle déterminant de la FFC dans ce dossier. Il en est de même pour le

changement de certains matériaux du stadium de BMX à l'origine de nombreuses crevaisons.

Les Relais collectifs de la Flamme olympique : le premier a eu lieu au Mont-Saint-Michel le 31 mai 2024 et le second partira du mont Ventoux le 19 juin 2024. Pour information, la FFC n'a été à aucun moment consultée sur le choix des relayeurs individuels.

8. Activités fédérales

Michel CALLOT énonce les sujets sur lesquels le Siège fédéral a œuvré depuis le mois de janvier :

- Plusieurs réunions ont lieu entre la FFC et d'autres fédérations sportives professionnelles pour traiter différents dossiers en lien avec le ministère des Sports et sur lesquels le mouvement sportif entend peser.
- Le Trésorier général s'est saisi du sujet de la francophonie avec les services de l'UCI.
- La FFC a eu de nombreux échanges avec les organisateurs des cycloportives sur le remplacement du certificat médical par un système de questionnaire de santé pour les non-licenciés. À noter que toutes les demandes d'attestation devront passer obligatoirement par une plateforme mise en place par la FFC. En contrepartie, la Fédération demande que soit imposé un écart tarifaire entre les licenciés et les non-licenciés dans les engagements des cycloportives (au minimum 5 euros au bénéfice de nos licenciés).
- Geoffroy ROUX de BÉZIEUX a accepté la présidence de la fondation FFC qu'il accompagnera dans sa démarche d'activation de projets sociétaux et dans sa recherche de donateurs afin de soutenir l'activité des clubs au travers d'appels à projets.
- Le Président de la FFC et le Vice-Président Marc TILLY se sont déplacés dans les Comités ultramarins accompagnés par Jean-Yves THIVER. Plusieurs rencontres ont lieu avec des clubs locaux lors desquelles les évolutions de la réglementation fédérale, notamment en lien avec les statuts et le règlement intérieur, ont été expliquées. Michel CALLOT remercie Jean-Yves THIVER, Alfred DEFONTIS, Frédéric THÉOBALD ainsi que Eric HELAN, pour leur accueil.
- Le Président de la FFC et le Trésorier général ont rencontré la maire de Besançon, également présidente de la Communauté urbaine de Besançon, pour un projet de vélodrome couvert.

Yannick POUHEY rappelle que l'Assemblée générale électorale aura lieu le 14 décembre 2024 au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines et que l'Assemblée générale se

tiendra à la fin du mois de février. Tous les éléments de transition seront mis en place pour la nouvelle équipe.

Un appel d'offres relatif au système de vote par voie électronique sera lancé très prochainement.

Une première note comprenant tous les éléments constitutifs à ces Assemblées générales sera largement diffusée au mois de septembre à tous les clubs les informant de leurs nouvelles prérogatives.

Christophe LAVERGNE déclare que son service travaille d'ores et déjà à l'organisation de l'Assemblée générale électorale et sur la mise en place de la commission des athlètes de haut-niveau qui devra être constituée en amont de ladite assemblée.

La direction juridique travaille également à la préparation des appels à candidatures pour tous les postes des différentes instances fédérales et corps constitués qui devront être prêts pour le 15 septembre 2024.

Yannick POUHEY aborde ensuite la résolution votée par la dernière Assemblée générale donnant mandat au Bureau Exécutif, après avis conforme du Conseil Fédéral, de recréer un Comité Départemental de la Loire — le précédent ayant fait l'objet d'une liquidation par le tribunal judiciaire de Saint-Étienne — sous réserve des quatre conditions suivantes :

- Élaboration d'un projet de statuts de la nouvelle entité.
- Élaboration d'une Assemblée générale constituante sous l'autorité du Comité Régional FFC Auvergne-Rhône-Alpes.
- Élection des instances dirigeantes de la nouvelle association.
- Dépôt des statuts en préfecture et de la composition de l'organe dirigeant nouvellement élu.

Ces conditions ayant été respectées, le Bureau Exécutif a émis un avis positif pour la reconstitution du Comité Départemental de la Loire. Il appartient maintenant au Conseil Fédéral de se prononcer sur ladite reconstitution.

Le Président met aux voix la reconstitution du Comité Départemental de la Loire.

La reconstitution du Comité Départemental de la Loire est adoptée à l'unanimité des votants.

Michel CALLOT remercie les élus du Conseil Fédéral pour leur confiance, ainsi que Vincent MARGOTTON qui a représenté la FFC lors de l'Assemblée générale de reconstitution.

Yannick POUHEY adresse aussi des remerciements au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui a exercé toutes ses prérogatives pour faciliter le traitement de ce dossier.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif CDI et CDD à objet défini de la FFC s'élève à 57,22 salariés en ETP au 31 mai 2024. À cette même date, la Fédération compte 22,02 ETP en CDD, Alternance, Contrat de professionnalisation et CDDI, parmi lesquels figurent les 9 CDD dédiés à la prestation délivrée sur l'organisation des Jeux olympiques.

À noter l'arrivée de Nicolas GUILLAUME, responsable des Services généraux, dont les compétences sont un atout essentiel dans la cadre du déménagement du Siège fédéral à l'IAT (Saint-Cyr) durant la période des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. En raison de la jauge limitée de l'IAT, les modalités relatives au télétravail ont été arrêtées (un jour de travail en présentiel obligatoire par semaine) et les jours de télétravail par service ont été déterminés à la faveur du support précieux de Fabien RAFFOUX qui a créé une application permettant de réserver un espace de travail. La fin de l'occupation des locaux par le COJO est prévue pour le 8 octobre 2024.

La procédure de recrutement pour le poste d'un directeur ou d'une directrice de la Communication et du Marketing se poursuit. Cette procédure qui est entièrement menée par le Siège fédéral devrait aboutir à la fin du mois de juin.

Le plan de formation à destination du personnel et dont la valeur s'élève à 26 k€ (une grande partie est financée par l'opérateur de compétences AFDAS) a été présenté au CSE.

2. Numérique

Fabien RAFFOUX explique qu'en raison de l'arrêt de la plateforme MAJ (MAJ Résultats, MAJ Épreuves et MAJ) qui est prévu depuis plusieurs mois, un message apparaît depuis le mois de janvier lors de la connexion pour inciter les personnes à utiliser le nouveau système. Or, à fin mars, moins de 40 % du trafic d'engagement s'effectuait sur le nouveau système. Aussi, la DSI a dégradé l'accès de base ainsi que certaines fonctions. L'accès à MAJ est toujours possible, mais il nécessite un clic supplémentaire pour accéder à l'authentification.

À date, les retours concernant l'utilisation et le fonctionnement du nouveau système d'engagement sont positifs.

Les extractions dans MAJ ont été coupées le vendredi 17 mai 2024, et la fermeture définitive interviendra le 21 juin 2024 (un décompte d'arrêt apparaît depuis le 22 mai 2024).

Christian LAZARINI rapporte les nombreux retours émanant des clubs concernant l'arrêt brutal de MAJ. Il regrette que ces changements aient été trop directifs et que les clubs n'aient pas bénéficié d'explications plus développées. Au vu des difficultés rencontrées, il aurait été préférable de maintenir MAJ jusqu'à la fin de la saison en cours.

Fabien RAFFOUX rappelle que l'arrêt du système est prévu depuis le 1^{er} janvier 2024.

De plus, à l'approche des Jeux olympiques qui entraîne des attaques informatiques de plus en plus nombreuses, il était urgent de mettre fin à ce système qui n'était plus suffisamment sûr, d'autant que la DSI n'aura plus accès au site à compter du 28 juin 2024.

Yannick POUÉY entend les difficultés rencontrées par les clubs, mais tient à signaler que ces différentes évolutions proposées par Fabien RAFFOUX ont été totalement validées par le Bureau Exécutif. En outre, l'information relative à ces évolutions destinées à sécuriser le système fédéral ayant été diffusée largement en amont, les clubs et les comités disposaient de suffisamment de temps pour s'y préparer.

Vincent DEDIEU note qu'il conviendrait de revoir certains termes utilisés dans le système pour une meilleure compréhension. Nonobstant ce sujet, il est certain que les évolutions apportées sont essentielles pour améliorer le fonctionnement du système.

Fabien RAFFOUX indique que des améliorations pourront sans aucun problème être apportées au nouveau système. Les propositions d'ajustements des utilisateurs sont les bienvenues.

Michel CALLOT entend les difficultés d'adaptation, mais il tient à préciser que ces changements étaient primordiaux pour assurer la pérennité du système informatique et renforcer sa sécurisation.

Fabien RAFFOUX annonce que le passage technique de la centralisation des statistiques a été finalisé avec Pierre DE LA VILLEMARQUÉ qui assurera le traitement des statistiques jusqu'au 30 septembre 2024 (date qui correspond à la clôture de l'exercice). Cette fonction sera ensuite reprise par la DSI via l'outil Cicleweb qui permettra une génération automatisée des statistiques, lesquelles seront envoyées par courriel aux membres du Conseil Fédéral qui pourront également les consulter directement sur Cicleweb.

Il évoque ensuite la relocalisation du Siège fédéral et explique que la DSI a dû recréer un réseau Internet à l'IAT et faire migrer la totalité du système comptable, car elle

devra mettre à l'arrêt le réseau Wifi de la FFC, ainsi que toutes les installations périphériques, avant le 28 juin.

3. JURIDIQUE

Christophe LAVERGNE déclare que la FFC a constitué une cellule d'aide et d'écoute, de prévention des violences, sexuelles ou autres. Cette cellule a la charge de recueillir les témoignages de sportives et de sportifs ayant pu subir des actes ou constater des actes à caractère sexuel, mais pas seulement. La direction juridique est pleinement associée à cette cellule, notamment en ce qui concerne le suivi fédéral par le biais de mises en place de procédures disciplinaires. Elle a ainsi pris contact avec diverses fédérations afin de prendre la mesure du travail effectué par d'autres instances en la matière. Aussi, des signalements ont donné lieu au déclenchement de poursuites disciplinaires. La direction juridique a assuré le lien entre la cellule, ses témoignages et les instances.

La Fédération a décidé de conventionner avec « La Voix de Sarah », association créée par Sarah ABITBOL et destinée à lutter contre les violences sexuelles dans le sport, afin de mettre en œuvre des accompagnements idoines, tant pour les victimes que pour la FFC eu égard au rôle qui lui est dévolu auprès de ses membres (clubs, licenciés) et auprès des victimes.

La FFC étant l'une des six fédérations membres de l'Union des fédérations de sports professionnels, association créée en vue de représenter les intérêts desdites fédérations, en particulier devant le ministère des Sports et l'association nationale des ligues professionnelles, la direction juridique participe aux travaux de cette union, en vue de porter, de façon collective, une vision du modèle sportif français et de l'évolution du fonctionnement des fédérations.

À la suite de la délibération de l'Assemblée générale de la FFC, la direction juridique, ainsi que ses conseils, en rapport avec les conseils de HOPSCOCH, partenaire économique de la Fédération, a travaillé sur l'élaboration des statuts de la SAS. Ces statuts ont été approuvés et signés de la part des deux associés et ont été enregistrés au RCS, éléments constitutifs de la création de la SAS. Depuis, cette société a organisé son premier événement en 2023 avec le Gravel Fever, et verra son activité augmenter en 2024. De ce fait, et eu égard à certaines particularités de la FFC, un travail a été entamé avec les conseils respectifs des deux associés, afin de changer le mode de gouvernance initial de la SAS et passer en mode Directoire/Conseil de Surveillance. Ce travail est en cours de finalisation entre les cabinets d'avocats respectifs des associés.

Un travail a été réalisé avec le courtier de la Fédération sur les conséquences du déménagement temporaire du Siège fédéral de la FFC en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et de sa relocalisation notamment à l'IAT de

Saint-Cyr. L'objectif était d'assurer la même couverture assurantielle eu égard aux particularités de fonctionnement rencontrées, tout en maîtrisant les coûts.

4. DERS

Michel CALLOT déclare qu'un rapport sur les activités de la DERS extrêmement détaillé a été transmis aux membres du Conseil Fédéral. Parmi les éléments exposés, figurent :

- Les décisions prises par le Bureau Exécutif ;
- Les différentes labellisations actées par le Bureau Exécutif ;
- Les bilans et l'impact des Championnats de France ;
- Le cahier des charges d'organisation des Championnats de France de Gravel.

Vincent DEDIEU explique que le cahier des charges d'organisation des Championnats de France de Gravel est particulièrement novateur puisqu'il prévoit notamment l'intégration des non-licenciés, mesure à laquelle la Commission Nationale de Gravel était très attachée. Ce cahier des charges pourra évoluer à l'issue des premiers Championnats de France. À noter qu'une réflexion sera menée concernant la mise en place d'une randonnée en parallèle de ces championnats.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à la Commission Nationale de Gravel et à la DERS pour le travail effectué.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA annonce que le budget rectificatif a été approuvé par le Bureau Exécutif lors de sa séance du mois de mai, après avis de la Commission des finances. En raison de plusieurs facteurs extérieurs — comme les effets de l'inflation sur les postes de déplacements nécessaires aux qualifications des athlètes — qui affectent le budget de la FFC pour 2024, des décisions visant à préserver son équilibre ont été prises.

Pour rappel, le résultat voté lors de l'Assemblée générale du mois de février s'établissait à +267 k€. Le budget rectificatif ramène ce résultat à 12,9 k€, soit une détérioration de 255 k€ par rapport au budget initial.

Vie associative

Le résultat passe de 390 k€ à 346 k€. Les éléments saillants sont les suivants :

- Le service Communication a réalisé des efforts d'économie.
- Le poste relatif aux assurances accuse un coût supplémentaire de 208 k€ lié à des factures de l'année 2023 et de l'année de 2022 (régularisations). Ce surcoût n'affectera pas les autres contributeurs au contrat d'assurance que sont les Comités Régionaux et la LNC.

- Les produits financiers subissent une majoration qui comprend les années 2023 et 2024.
- Le site de Saint-Quentin-en-Yvelines a demandé une régularisation des fluides.
- Les frais de déménagement se révèlent plus élevés que l'estimation réalisée au début de l'année 2022.
- La participation de la FFC à l'installation de la Fan Zone à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse durant les Jeux olympiques et paralympiques.
- La tenue des commissions est moins onéreuse au regard des budgets actuels.

DTN

Le niveau de dotations aux amortissements a été recalibré (43 k€) tant en charges que sur le volet pendant en subventions d'investissement.

L'assurance complémentaire pour les sportifs de haut niveau contractée auprès d'Henner Sport s'est arrêtée, mais la couverture par le contrat AXA est jugée suffisante.

À l'instar de la DERS et de la partie Services Généraux/Vie associative, le budget de la DTN est impacté par la régularisation des fluides annoncée par Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une hypothèse de renégociation du protocole signé avec Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du VUA en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques incluant une négociation d'exonération à hauteur de 50 k€ d'une partie des loyers de la MAD2 a été formulée dans le budget. La FFC demeure dans l'attente d'un retour de l'agglomération.

À la suite de différentes coupes dans les effectifs et la préparation, la Performance a réduit son budget de 85 k€, notamment par des économies sur les Équipes de France sur les compétitions post Jeux olympiques.

DERS

Le résultat de la DERS se détériore de 96 k€. Cette situation est notamment imputable à :

- L'hypothèse de provisions à constituer dans les comptes au titre des Championnats de France de Cassel (Route 2023) et de Plédran (Avenir 2023).
- La prise en compte d'une production TV, certes renégociée, sur les Championnats de France de VTT alors que le budget initial l'avait retirée, engendre un écart de 51 k€.

- Une subvention de la région Île-de-France pour les Championnats du monde sur Piste 2022 provisionnée à l'époque, mais qui ne sera finalement pas versée en raison d'une divergence de lecture de la convention *ad hoc*, d'où un écart de régularisation de 42 k€.

À noter que l'hypothèse d'un partenaire additionnel sur le Championnat de France Route et l'intégration du Gravel Fever atténuent ces écarts défavorables.

Autres activités

Le budget initial qui s'établissait à 394 k€ passe à 158 k€ du fait notamment :

- Du décalage lié au protocole de sortie avec l'agence Ysern. Un échéancier de versement pour solder la collaboration a été établi. Il engendre un surplus de charges sur 2024, mais *a contrario*, cette sortie entraînera une baisse du poste « commissions » sur les années suivantes concernant les contrats portés par cette agence.
- Du produit de l'échange SKODA qui s'est révélé surestimé dans la gestion 2023, puisqu'il a été provisionné à hauteur de la valorisation du nouveau contrat qui n'entre finalement en vigueur qu'en 2024.

S'agissant des sponsors, les ambitions affichées durant l'élaboration du budget seront difficiles à atteindre malgré la forte mobilisation des équipes Marketing. De fait, elles ont été revues à la baisse. À noter toutefois que les contrats obtenus en 2024 sont en progression pour les années 2025 et 2026.

Masse salariale

Ce budget connaît une situation particulière en 2024 en raison du renfort des effectifs liés à l'activité de prestation de service que la FFC fournit dans le cadre du consortium des Jeux olympiques. Néanmoins, les dépenses sont maîtrisées et les contrats de travail ont été établis avec une durée limitée dans le cadre de la réglementation.

Investissements

Le montant total des investissements s'élève à 439 k€.

L'enveloppe relative aux locaux de Trappes est maintenue et la clôture du site pourra intervenir après la finalisation du bornage du site.

Dans une recherche d'économies, la DERS a émis des propositions visant à supprimer des dépenses qui avaient été demandées.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ sollicite des précisions concernant la régularisation d'assurances et celle des fluides ; le recalibrage de la dotation aux amortissements pour la DTN et la divergence de lecture de la convention relative à la subvention non versée par la région Île-de-France pour les Championnats du monde sur Piste 2022.

Elle souhaite savoir également si l'outil de pilotage mis en place par le Siège fédéral est toujours efficient.

Gilles DA COSTA indique que le rapprochement budgétaire qui sera présenté à l'issue de ce point est le résultat de l'outil de pilotage qui a justement permis de déceler une dérive du budget. Raison pour laquelle il a été décidé d'accentuer les points de rapprochement du budget pour vérifier la concordance entre les prévisions budgétaires et la réalisation budgétaire.

La régularisation d'assurances correspond à des compléments de facturations d'assurances d'un solde de 2022 et d'un solde de 2023. En effet, le montant final de l'assurance est fixé en fin d'année en fonction du nombre de licenciés. Or, l'assurance n'avait pas effectué les régularisations pour les années suscitées avant la clôture des budgets *ad hoc*.

En ce qui concerne la régularisation des fluides, cette décision découle de l'inflation des coûts de l'énergie appliquée par Saint-Quentin-en-Yvelines, mais la FFC conteste le mode de calcul reporté dans la facture afférente.

Le recalibrage de la dotation aux amortissements pour la DTN est lié aux montants des subventions reçues qui font varier les éléments de calcul qui sont extrêmement précis.

Enfin, pour ce qui est de la divergence de lecture de la convention relative à une subvention non versée par la région Île-de-France pour les Championnats du monde sur Piste 2022, elle provient du fait que toutes les dépenses engagées avant la notification de la subvention ne peuvent être intégrées à la dépense subventionnable. Or, dans le cas de ces championnats, les dépenses étaient nécessaires, car elles correspondaient à l'avance faite à l'UCI pour que la France soit attributaire des Championnats du monde, mais la région Île-de-France a catégoriquement refusé cette lecture de la convention.

Michel CALLOT tient à préciser que la FFC a tout de même fortement œuvré pour récupérer une partie de cette subvention pour le Freestyle.

Christian LAZARINI s'étonne du déficit constaté sur les Championnats de France de VTT.

Christophe XHONNEUX explique que le coût relatif à la production vidéo pour la retransmission de ces championnats a été plus important que prévu.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le rapprochement budgétaire, outil de pilotage essentiel qui permet :

- De vérifier au fil des mois que les engagements des dépenses et la réalisation des produits correspondent aux prévisions ;

- De contrôler les éventuels écarts ;
- De rectifier la trajectoire si elle ne se révèle pas conforme à celle qui était prévue.

À fin avril, le budget fédéral qui devait présenter un écart positif de 300 k€ présente finalement un écart de 539 k€. La situation est par conséquent favorable puisqu'elle ne présente aucune distorsion budgétaire.

Joël MARTINEZ s'enquiert de la vision du Trésorier général concernant la situation financière de la FFC pour les mois à venir et déclare que les commissions espèrent une situation économique plus clémente qui permettra une meilleure prise en charge des jeunes.

Gilles DA COSTA explique que la FFC intègre l'analyse de risques ainsi que la logique pluriannuelle, mais que le budget 2025 est un budget à risque eu égard à la situation économique du pays puisqu'une grande partie des financements fédéraux reposent sur les subventions publiques.

De surcroît, le niveau des licences semble avoir atteint un plafond de verre, lequel affecte la principale ressource de l'indépendance de la FFC.

Enfin, la préparation des Championnats du monde 2027 suppose un effort constant de la part des équipes fédérales.

Les perspectives pour la prochaine olympiade sont les suivantes :

- Le budget RH sera réduit à l'issue des Jeux olympiques.
- Le Championnat du monde de Cyclo-cross et le Championnat d'Europe sur Route qui auront lieu en 2025 apporteront de la ressource à la FFC.
- Les conditions de positionnement de la Fédération pour son implication au sein des Championnats du monde 2027, lesquels auront des conséquences favorables.
- Les actions en matière de développement et de marketing.
- La création de nouvelles activités grâce à la filiale qui devraient générer de nouveaux produits.

Yannick POUHEY tient à rappeler que l'abandon de la part fédérale sur les engagements Jeunes affecte forcément le budget dédié aux actions.

Michel CALLOT juge qu'il est extrêmement difficile d'arbitrer d'ores et déjà sur une vision financière de la FFC dans la mesure où elle est nécessairement corrélée à un projet de mandat. Pour autant la structure financière de la Fédération demeure solide. Néanmoins, il est certain que l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques à la France a lourdement impacté les actions de toutes les fédérations olympiques, y compris celles de la FFC. À noter également que la FFC a considérablement augmenté ses charges de développement à la faveur de la forte implication de la DTN qui a réussi

à mobiliser des crédits exceptionnels, notamment dans le cadre des Jeux olympiques, crédits qui ne seront peut-être pas reconduits pour 2025, 2026 et 2027.

Christian LAZARINI tient à souligner les avancées indéniables réalisées durant la mandature concernant les subventions accordées aux clubs et aux Comités Régionaux, mais il s'interroge sur le maintien des aides accordées aux clubs par ASO et la Ligue.

Michel CALLOT assure que le concours d'ASO est conventionné pour les deux années à venir et que la convention impose un fléchage des subventions vers la base. Quant aux conventions avec la Ligue, elles sont également établies même s'il existe des échéances de renégociation en 2025. Le système actuel conduit à une certaine stabilité sur ce point.

Il fait valoir que la conviction du Bureau Exécutif a été dès le départ de soutenir le plus possible la base notamment à travers les dispositifs liés au développement et de prioriser le haut-niveau compte tenu de l'impact attendu des JO de 2024 en France.

Enfin, il tient à préciser que malgré l'approche de la fin de la mandature actuelle, le Siège fédéral s'attèle à sécuriser un grand nombre d'actions ainsi que les partenariats pour la prochaine olympiade.

Gilles DA COSTA rappelle que le budget 2025 sera soumis à l'avis de la Commission des finances et à l'approbation du Bureau Exécutif du mois de novembre. La logique de continuité est en conséquence assurée.

Il évoque ensuite la dette des Comités Régionaux vis-à-vis de la FFC et annonce qu'elle s'établit au 31 mai 2024 à 278 k€, dont 200 k€ pour les Comités ultramarins.

S'agissant du mécénat d'ASO et de la LNC, Gilles DA COSTA rappelle que le Siège fédéral doit émettre des comptes rendus de la bonne utilisation des subventions. Or à ce jour, seuls quatre comités ont répondu aux formulaires envoyés par le Siège fédéral.

Xavier JAN tient à préciser que ces formulaires sont destinés aux commissaires aux comptes puisque la LNC et ASO doivent justifier les sommes engagées.

Gilles DA COSTA annonce que les événements de la Nouvelle-Calédonie ont durement affecté plusieurs clubs, dont l'un d'entre eux pourrait faire appel à la caisse de secours.

En ce qui concerne la tarification de la prochaine saison, cette question sera débattue lors du Bureau Exécutif du mois de juillet. Pour rappel, la tarification inclut le tarif des licences qui embarque la couverture assurantielle, les droits d'organisation du calendrier fédéral, ainsi que les droits d'engagements pour lesquels il sera particulièrement difficile de maintenir l'abandon de la part fédérale eu égard aux risques qui pèsent sur le budget 2025. En ce qui concerne la répartition des tarifs

d'assurance entre les comités, un groupe de travail composé de Gilles DA COSTA, Christophe XHONNEUX, Vincent DEDIEU, Gilles ZOPPI, Didier MARCHAND et de Gilles GIRARDOT pour mener une réflexion sur les modalités de calcul.

S'agissant du contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la FFC, la restitution du pré rapport aura lieu le 8 juillet 2024. À noter que le rapport final sera rendu public.

Les échanges se poursuivent avec Saint-Quentin-en-Yvelines concernant la TVA que la Communauté souhaite refacturer à la FFC sur les volets relatifs aux locaux administratifs et au secteur sportif.

VI. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL PENDANT LA PÉRIODE DES JOP 2024

Gilles DA COSTA signale que le dossier relatif au déménagement à l'IAT de Saint-Cyr qui sera effectif le lundi 17 juin 2024 a été porté collectivement par les équipes du Siège fédéral et que le CSE a approuvé les conditions afférentes.

VII. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA annonce que le site de Trappes sera clôturé dans le courant du mois de juillet. La fonctionnalité des locaux ayant été stabilisée, les travaux des architectes pourront démarrer.

VIII. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

En préambule, Xavier JAN revient sur les propos de Michel CALLOT concernant la situation politique de la France, propos qu'il partage totalement : il est en effet fondamental que le mouvement sportif conserve la neutralité qui est la sienne.

Il relate en particulier les problématiques des organisateurs qui sont parfois confrontés à des manipulations politiques qui affectent la tenue des courses à étapes lorsque des villes se désengagent au prétexte que la couleur politique de la ville de départ ne leur convient pas. Le mouvement sportif a pour mission l'animation du territoire, animation qui doit être décorrélée de toute considération politique. Aussi, il est à espérer que le Tour de France et les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ne soient pas perturbés par les résultats des élections législatives.

Il évoque les excellents résultats des équipes françaises qui affichent à date 21 victoires et des coureurs français qui totalisent 60 victoires. L'équipe Décathlon AG2R La Mondiale qui a réalisé un excellent début de saison occupe toujours la deuxième place du classement mondial. Quant à l'équipe Groupama FDJ — deuxième équipe française —, elle occupe la dixième place de ce classement. Bien que située à la 33^e

place de ce même classement, il convient de souligner les performances remarquables de l'équipe Saint-Michel-Mavic-Auber93, équipe continentale française.

À l'aune des performances des coureurs français, il est fort probable que les équipes françaises rencontrent les plus grandes difficultés pour les retenir eu égard aux salaires nettement plus élevés proposés par les équipes étrangères.

En raison du passage de la Flamme olympique qui entraîne une très forte mobilisation des forces de l'ordre, le Mont Ventoux Challenge et la Route de l'Occitanie ont dû être annulés. Le mois de juin sera en conséquence particulièrement calme.

S'agissant de la sécurité, la mise en place par l'UCI de cartons jaunes pouvant sanctionner les cyclistes et les acteurs gravitant autour d'une course constitue une avancée majeure. L'UCI s'est également emparée du sujet relatif à l'envoi systématique aux organisateurs de courriers accompagnant le rapport des commissaires lorsque ces derniers mettent en exergue un problème majeur. Deux organisateurs ayant d'ores et déjà reçu une alerte appuyée concernant des manquements à la sécurité, la Ligue a pris la décision de les accompagner sur les compétitions 2025, afin de s'assurer que les remarques émises par l'UCI et par les commissaires soient prises en considération, et que la sécurité soit maintenue à un degré élevé. Parmi les autres pistes envisagées, figurent également l'interdiction totale ou partielle des oreillettes et l'interdiction de certaines jantes.

En ce qui concerne la commission SAFER créée par l'UCI, les financements ne sont toujours pas stabilisés.

Le Comité directeur de l'UCI a validé des évolutions importantes visant à encadrer les transferts des coureurs et à sanctionner les transferts qui ne seraient pas autorisés. Cette décision était très attendue par les coureurs.

Un travail de fond va être engagé avec l'AFLD sur la formation des chaperons en raison des modifications réglementaires relatives à l'affichage des contrôles à l'arrivée.

Xavier JAN évoque ensuite le cas de Franck BONNAMOUR qui a été suspendu six mois après une demande d'explication émise en juillet 2023, et ce, sans analyse complémentaire. Un tel délai de réaction est problématique, car Franck BONNAMOUR a continué à courir, impactant de fait l'établissement des classements. Il conviendra à l'avenir de réduire considérablement les délais.

La Ligue a pu avancer de manière significative avec le ministère des Sports et le ministère du Travail sur le dossier de l'intéressement relatif aux prix de courses. Une proposition finale devrait être communiquée prochainement au ministère du Travail.

La Ligue a également fait évoluer sa réglementation concernant les critères et à la mise à disposition des coureurs qui devra se dérouler dans l'exécution du contrat de travail avec la création d'un dispositif de prime de participation par le groupe sportif

aux coureurs. Bien que cette évolution soit indispensable, elle aura pour conséquence une perte de revenus pour les coureurs en raison de l'assujettissement de ladite prime aux charges sociales.

Nicolas ROUGEON déclare être désormais le *safety manager* de la FFC. En effet, dans le cadre de l'appel à candidatures de l'UCI pour la mise en place de *safety managers* au sein des fédérations sportives, il a suivi la formation *ad hoc* lui permettant d'accéder à cette fonction.

Il fait part ensuite de ses inquiétudes concernant les dérives considérables observées lors des courses, notamment chez les directeurs sportifs qui conduisent en tenant à la fois un *talkie* relié à leur oreillette, une tablette numérique et un téléphone. Il estime que la FFC a un devoir de réaction sur ce sujet.

Michel CALLOT rappelle que le Code de la Route s'applique à toutes et à tous lors des courses, y compris aux directeurs sportifs. En conséquence, lorsque de telles dérives sont constatées, des avertissements doivent être prononcés et des verbalisations doivent être émises. Ce type de comportement dangereux ne peut être accepté lors des courses.

Xavier JAN confirme que le Code de la route doit s'appliquer lors des événements sportifs et spécifie que la mise en place des cartons jaunes devrait mettre fin à ce type de pratiques.

Alain GHILONI évoque l'accident d'Amandine MULLER percutée par la voiture d'un accompagnateur sportif lors du Championnat de France Junior féminin à Altkirch qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Ce type d'accident ne manque pas de ternir l'image du cyclisme.

Didier MARCHAND juge que le tournant technologique qu'a connu le matériel est aussi un élément à prendre en compte, car lors des chutes, les vélos en fibre carbone se brisent et se transforment en véritables objets coupants extrêmement dangereux pour les coureurs. Quant aux nouveaux freins, ils imposent aux coureurs un temps de réaction beaucoup plus court.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN déclare que le rapport de la DTN transmis aux membres du Conseil Fédéral étant très détaillé, il axera sa présentation sur le programme olympique.

Les épreuves cyclistes qui se dérouleront du samedi 27 juillet au dimanche 11 août, soit seize jours de compétition, débuteront avec les épreuves du contre-la-montre Hommes et Femmes.

Les épreuves de BMX, VTT et Piste se tiendront dans les Yvelines ; le départ du contre-la-montre aura lieu au pont Alexandre III ; le départ et l'arrivée de la Route auront lieu au pont d'Iéna et les épreuves de Freestyle se tiendront sur la place de la Concorde.

Les quotas attribués à l'Équipe de France de cyclisme s'élèvent à 30 sportifs titulaires et quatre remplaçants pour la Poursuite par équipe, la Vitesse par équipe et le BMX Race.

L'Équipe de France participera à 21 épreuves sur les 22 épreuves présentes — la Vitesse par équipe féminine n'ayant pas réussi à se qualifier. Pour information, les Britanniques totalisent le plus grand nombre de sportifs sélectionnés avec 31 athlètes qui concourront sur les 22 épreuves. La France arrive en deuxième position.

Les sportifs français seront encadrés par un staff de 48 personnes et deux membres du service de la Communication seront présents pour les assister dans les exercices protocolaires et dans les obligations médiatiques.

Les athlètes et le staff sont soumis à des conditions spécifiques :

- Vérification de l'honorabilité des entraîneurs.
- Certificat médical obligatoire pour les staffs.
- Attestation de formation à la prévention du dopage ADEL pour les athlètes et les staffs.
- Respect des règles de la participation (charte CIO).

Les athlètes et les staffs ne logeront pas au village olympique, mais dans un établissement situé dans les Yvelines et qui figurait dans le catalogue des hébergements proposés par le COJO. Les frais de ce logement privatisés pour l'Équipe de France sont financés à 70 % par les subventions de l'ANS et du CNOSF, et à 30 % par la FFC. Un maître-chien sera présent chaque jour ; les matériels cyclistes de compétition seront mis en sécurité et l'ensemble des staffs et des athlètes ont été sensibilisés aux risques d'intrusion de toute personne étrangère à la Fédération. À noter également la présence d'une référente déclarée en charge des violences sexuelles et du harcèlement.

Les conférences de presse auront lieu dans l'auditorium de l'établissement :

- Le 25 juillet : conférence de presse du contre-la-montre.
- Le 26 juillet : conférence de presse du VTT XCO.
- Le 27 juillet : conférence de presse du BMX Freestyle.
- Le 30 juillet : conférence de presse du BMX Race et de la Piste.
- Le 1^{er} août : conférence de presse de la Route.

Quatre annonces de sélections ont été effectuées et deux annonces restent à venir (le 28 juin pour le BMX Freestyle et la Piste Endurance et le 8 juillet pour la Route Hommes).

Le vélo de l'équipe de France Endurance (Look P24) a été présenté et les athlètes sont extrêmement positifs quant à ses performances techniques.

Michel CALLOT tient à préciser que le CNOSF a validé l'hébergement des athlètes fédéraux dans un logement extérieur au village olympique. De fait, la FFC s'inscrit totalement dans le périmètre de sécurité pris en charge par les services de l'État en rapport avec le COJO.

Christophe MANIN déclare que toutes les équipes étrangères de cyclisme, ainsi que l'Équipe de France d'équitation, ont également fait le choix d'un hébergement en dehors du village olympique.

Patrick CLUZAUD ajoute que la délocalisation de l'hébergement a permis d'augmenter le nombre d'accréditations.

Vincent MARGOTTON demande si la FFC utilisera ses propres véhicules pour conduire les athlètes et les staffs lors des Jeux olympiques.

Christophe MANIN répond par la positive. Mais la marque des véhicules sera obligatoirement masquée.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ sollicite des informations concernant la valeur ajoutée de la présence de Florian ROUSSEAU au sein de la FFC.

Michel CALLOT indique que Florian ROUSSEAU est totalement dévoué à la performance olympique des athlètes fédéraux. Son expérience de grand champion et sa grande sérénité sont extrêmement bénéfiques pour les athlètes de l'Équipe de France, mais aussi pour la mission de la Fédération. Il s'agit d'une dimension qui n'existait pas lors des précédents Jeux olympiques.

Christophe MANIN ajoute que Florian ROUSSEAU bénéficie à la fois d'un charisme avéré et d'une parfaite légitimité du fait de ses trois médailles d'or olympiques. Il est aidé dans sa mission par les Head Coach qui n'ont plus qu'une seule tâche : préparer les athlètes aux Jeux olympiques.

3. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER évoque les surveillances médicales de compétition et explique que les organisateurs peinent à trouver des médecins. Depuis deux ans, la FFC travaille avec l'outil Logicoss qui recueille les informations concernant les médecins et les

secouristes sur les compétitions. Les données transmises par cet outil sont les suivantes :

- 46 % des organisateurs ne trouvent pas de médecin pour leurs épreuves.
- Le recours au bénévolat a tendance à se réduire.
- Pour 67 % des organisateurs, le coût des médecins est trop élevé.
- Les infirmiers protocolés mis en place sont sous-utilisés, voire totalement méconnus.
- Les licenciés PSC1 sont également sous-utilisés lors des compétitions de base.

Face à ces difficultés, la Fédération étudie la mise en place d'un processus multimodal qui permettrait aux organisateurs de prendre connaissance des solutions possibles pour avoir un médecin sur leurs épreuves. Trois niveaux de solution seraient proposés :

- La solution locale : réseau local, SDIS, SAMU, médecin libéral, médecin salarié (hospitalier), infirmier protocolé. Quel que soit le dispositif choisi, un contrat devra obligatoirement être établi entre les deux parties. En cas de recrutement d'un médecin salarié, il est possible de mettre en place une convention avec la structure du salarié, ou le cas échéant de faire un CDD d'usage.
- La solution société de médicalisation événementielle : Ces structures sont nombreuses et offrent des possibilités multiples. Elles permettent de trouver un médecin, un infirmier protocolé, ou diverses solutions incluant les dispositifs secouristes.
- La solution société d'intérim ADECCO avec laquelle la FFC travaille à la rédaction d'une convention. ADECCO proposerait un médecin intérimaire pour une solution d'urgence. Le cas échéant, la FFC propose en parallèle la possibilité de location de trousse médicale d'urgence. Cette solution onéreuse (1 500 euros par jour) permettrait de maintenir la tenue d'une compétition en cas de désistement de dernière minute.

Une autre solution consisterait à modifier les RTS avec un rationnel intégrant des paramètres multiples, comme la proximité des services de secours, le type de parcours, les conditions météorologiques, etc.

De manière plus générale, il importe d'affiner la définition des compétences médicales attendues au travers de la rédaction d'un cahier des charges et des procédures médicales à suivre. Il conviendrait en outre de valoriser les licenciés PSC1 en le formant spécifiquement aux problématiques et aux prises en charge des chutes cyclistes.

Christian LAZARINI tient à préciser que les RTS fédéraux ne concernent que la sécurité de la compétition et non à celle du public qui est réglementée par le ministère public.

Éric MEINADIER le confirme.

Vincent MARGOTTON s'enquiert du coût d'un infirmier protocolé et souhaite savoir si ce dernier peut travailler sous la responsabilité du médecin du SAMU.

Éric MEINADIER indique que le coût d'un infirmier protocolé est moins élevé que celui d'un médecin et qu'il peut exercer sous la responsabilité du médecin du SAMU. Pour rappel, l'infirmier protocolé est une personne qui a été dûment formée pour intervenir sur les urgences.

Il annonce que la procédure complète concernant les surveillances médicales de compétition sera affichée sur le site Internet de la FFC à la fin du mois de juin.

Bernard SINEUX indique qu'il prévient systématiquement l'hôpital le plus proche ainsi que les pompiers lorsqu'il recourt à un infirmier protocolé lors d'une compétition.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ explique que la réglementation du BMX stipule que l'hôpital et les pompiers doivent être prévenus lors du recours à un infirmier protocolé.

Éric MEINADIER signale que cette communication fait partie des recommandations émises par la médecine fédérale.

Il évoque ensuite le sujet de la médecine d'accompagnement des licenciés, toutes catégories confondues. En effet, nombreux sont les licenciés qui peinent à trouver des docteurs ayant les compétences idoines pour prendre en charge de façon adaptée les diverses pathologies spécifiques aux pathologies traumatiques liées au positionnement sur le vélo, ainsi qu'aux pathologies cardiaques et respiratoires.

Les besoins en praticiens concernent en première intention les médecins du sport formés à la médecine du cyclisme. Ensuite, il est important pour ces médecins d'être intégrés dans un réseau de spécialistes ayant connaissance de ces pathologies — cardiologues, pneumologues, ORL, gynécologues, neurologues, kinésithérapeutes, podologues posturologues, etc.

En 2024, la situation est la suivante :

- Les Plateaux techniques de médecine du sport (PTMS) agréés par la FFC l'ont été parce que la Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) comprenait la réalisation d'une épreuve d'effort avec analyse des gaz expirés (VO₂). Or, la VO₂ n'est plus demandée pour la SMR depuis 2019. Quant aux épreuves d'effort cardiologiques, elles ne seront plus demandées de façon systématique à partir de la saison 2025 et elles seront réalisées uniquement sur indication médicale, en fonction des autres éléments du bilan SMR annuel.
- Le nombre de PTMS est insuffisant (60 au total) pour répondre aux demandes, et le maillage territorial est trop irrégulier. Les délais pour la réalisation de la

SMR sont souvent trop longs, et la distance trop importante qui sépare les cyclistes du PTMS le plus proche empêche souvent la mise en place d'un suivi parfois nécessaire au plan annuel.

- Si la volonté pour devenir plateau technique agréé était corrélée à un médecin du sport motivé et intéressé par la médecine du cyclisme, beaucoup de consultations SMR sont réalisées par des médecins ayant une connaissance de la médecine cycliste très relative, voire inexistante.
- Une grande difficulté à suivre le bilan annuel SMR.

Eu égard à cette situation pour le moins difficile, la Commission médicale propose de supprimer la notion de plateau technique et de créer un statut de médecin du sport agréé par la FFC pour générer des réseaux régionaux. Cette évolution permettrait d'améliorer les compétences et le maillage territorial et de mettre les médecins en lien avec différents spécialistes.

Le cahier des charges des médecins agréés FFC comprendrait les principes suivants :

- S'engager à apprendre avec la FFC (e-learning, webinaires, etc.).
- S'engager à s'intégrer dans le réseau de médecine du cyclisme.
- S'engager vis-à-vis de la SMR à avoir une meilleure connaissance des pathologies recherchées et des modalités de suivi et de prise en charge.
- S'engager à prioriser les licenciés haut-niveau de la FFC.

Ces médecins pourraient également s'engager dans un suivi épidémiologique.

De son côté, la FFC s'engagerait à former ces médecins ; à les référencer et à les intégrer sur tous les réseaux existants.

Dans le cadre de la mise en place de ce réseau, un formulaire a été adressé dans un premier temps aux médecins des plateaux techniques afin de recueillir leur avis. Une réunion qui a eu lieu le 7 juin 2024 au congrès de la Société Française de Médecine du Sport (SFMES) a regroupé les médecins intéressés par ce dispositif qui ont dans leur grande majorité validé la mise en place du statut de médecin du sport agréé par la FFC.

Les médecins des plateaux techniques et les médecins intéressés par ce nouveau statut seront également invités au prochain Congrès médical et performance de la FFC qui aura lieu à Carcassonne en novembre 2024.

Éric MEINADIER tient à souligner l'importance du rôle des médecins fédéraux régionaux sur la coordination et l'animation de ce réseau de médecine du cyclisme qui offrira le meilleur des compétences médicales aux cyclistes fédéraux et aux licenciés.

IX. PROPOSITIONS VIS-À-VIS DES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES

Yannick POUHEY déclare que le courrier envoyé aux Comités Régionaux sollicitant des données statistiques (comptage des clubs FFC doublement ou triplement affiliés ; estimation du nombre de licenciés rattachés à une fédération affinitaire dans les clubs FFC et comptage du nombre de licenciés non FFC) n'a recueilli que six réponses. Or, pour aboutir, ce dossier doit être traité de manière collective. Aussi, les membres du Conseil Fédéral sont invités à recueillir tous les éléments statistiques suscités et à les transmettre au Secrétaire général, avec mise en copie systématique de la DRAGES, afin qu'ils puissent être traités sur le plan juridique.

Un courrier général mentionnant les situations constatées et les risques encourus par les dirigeants en ce qui concerne la couverture assurantielle sera ensuite envoyé.

Les Comités Régionaux ayant remonté des cas de clubs doublement affiliés avec une fédération affinitaire ont bénéficié du concours du Siège fédéral dans le traitement de ces sujets. Ainsi, un club s'est vu refuser son label UCI Gran Fondo tant que sa situation ne serait pas conforme aux règles en vigueur.

Le Président évoque la cellule en charge de ce dossier qui est composée de lui-même, de Michel CALLOT, de Yannick POUHEY et de Jean-Claude ESNAULT. Il propose à Alain GHILONI et à Jean-Michel RICHEFORT de mener le groupe de travail dédié à l'analyse des données statistiques qui seront recueillies. Tous les éléments prouvant que la réglementation fédérale n'est pas respectée, comme des affiches comportant les logos de la FFC et d'une fédération affinitaire, sont également les bienvenus.

Yannick POUHEY rappelle que les statuts et le Règlement intérieur votés par l'Assemblée générale fédérale doivent être respectés.

Jean-Michel RICHEFORT estime qu'il est essentiel de rencontrer les dirigeants nationaux des fédérations affinitaires afin de leur rappeler les principes qui prévalent et les règles en vigueur.

Yannick POUHEY juge qu'il importe d'avoir au préalable les statistiques précises des Comités Régionaux.

Alain GHILONI indique qu'il serait pertinent de diffuser plus largement la demande du Siège fédéral concernant le recueil des statistiques, car certains présidents de Comités Régionaux ne relaient pas tous les courriers.

Vincent DEDIEU relate le cas des coureurs qui contournent le système en ayant une double licence, mais dans deux clubs différents, et des clubs historiques de la FFC qui basculent vers les affinitaires du fait de la pression des coureurs qui est de plus en plus élevée.

Christian LAZARINI explique avoir corrigé certaines déviations en allant discuter directement avec les départements et les municipalités. Cette démarche a permis de récupérer en l'espace d'une année une vingtaine de courses qui avaient basculé chez

les affinitaires. Il tient à rappeler que les clubs affinitaires sont des partenaires importants dans le Savoir rouler à vélo et qu'il est crucial de transmettre aux clubs l'image de ce que représente la FFC.

Pascal SERGENT revient sur les propos de Vincent DEDIEU et confirme que les coureurs font de plus en plus pression sur le choix de l'affiliation de leurs clubs.

Il rapporte les difficultés rencontrées par les régions pour récolter les éléments, notamment les statistiques. Pour autant, il s'agit d'un travail de fond qui doit absolument être mis en place.

Michel CALLOT souligne l'importance d'échanger avec les présidents de clubs et de garder une unité d'action fédérale.

Il est évident que des rencontres devront avoir lieu entre les présidents des fédérations affinitaires, lesquelles connaissent également des situations très hétérogènes. Lors de ces rencontres, il conviendra de leur rappeler les règles afin qu'elles reviennent à l'essence de leur mission, puisque l'État a confié la compétition et la détection à la FFC. Chaque fédération doit par conséquent rester dans le cadre de sa mission.

X. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU procède à la présentation des différents dispositifs relatifs aux Jeux olympiques Paris 2024 dans lesquels la FFC s'est impliquée et pour lesquels les équipes fédérales et les élus du Bureau Exécutif ont fonctionné en groupe projet.

L'installation d'une Fan Zone lors des épreuves Route Femmes et Hommes sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, à la fondation Pierre de Coubertin est évoquée. À la faveur de la collaboration du Comité Régional IDF, de la DTN et des services fédéraux, plusieurs animations sportives (Trial, Polo Vélo) enrichiront cet événement auquel sont invités les membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, les Comités Régionaux, les clubs affiliés et les licenciés. La jauge est établie à mille personnes pour chaque jour.

Michel CALLOT précise que cet événement qui résulte d'une initiative de la Fédération et qui verra la visite du président du CNOSF a pour objectif de faire partager gratuitement un moment des Jeux olympiques.

Marie-Françoise POTEREAU détaille les autres dispositifs auxquels participe la Fédération :

- Le Mass Event Vélo qui se déroulera le 8 septembre 2024, après le départ du marathon paralympique, dans le parc Valbon de La Courneuve. Cette manifestation a pour objectif de mettre en avant le dispositif du Savoir rouler à vélo dans le département de la Seine-Saint-Denis.

- L'animation dans les clubs du dispositif « animations vacances olympiques et paralympiques » en direction des publics éloignés de la pratique.
- La création d'un livret intitulé « Roulons vers les jeux » qui relate l'histoire du cyclisme olympique, véritable outil pédagogique et de promotion à destination des jeunes et des adultes.
- Le parcours de la Flamme olympique : le premier relai qui a eu lieu au Mont-Saint-Michel le 31 mai 2024 a rencontré un succès indéniable. Les animations organisées dans le cadre de cette étape ont bénéficié de l'appui du Comité Régional. Le deuxième relai aura lieu le 19 juin 2024 au mont Ventoux avec Anne-Caroline CHAUSSON qui portera la Flamme jusqu'au sommet.
- Les animations du Club France et du parc de la Villette dans lequel la Fédération organise trois jours d'animation (Savoir rouler à vélo, etc.).
- L'installation des Archi-Folies, structures temporaires réalisées en collaboration avec les fédérations olympiques et des écoles d'architectures. L'archi-Folie de la FFC qui est une véritable réussite a été réalisée par l'école d'architecture de Clermont-Ferrand. Une œuvre d'art imaginée par un artiste rhétais à la suite d'un appel à candidatures émis par la FFC, et réalisée avec la maison d'arrêt de Saint-Martin-en-Ré, y sera exposée. La commune de Gerzat (Auvergne-Rhône-Alpes) s'est portée volontaire pour récupérer l'Archi-Folie de la Fédération à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, tandis que l'œuvre d'art serait ensuite exposée dans le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le Club France dont le prix d'entrée pour le grand public est de cinq euros. La FFC a bénéficié de mille entrées offertes et le principe de distribution en direction de la communauté fédérale est en cours de finalisation. Des tables rondes y seront organisées par le CNOSF, notamment celle animée par Marie-Françoise POTEREAU sur l'égalité hommes/femmes dans le sport. La soirée des partenaires FFC aura lieu au Club France le 31 juillet 2024.
- En ce qui concerne l'arbitrage, sept arbitres français complémentaires ont été retenus pour les Jeux.
- Le dispositif « Volontaires » avec un total de 99 volontaires issus de la famille FFC et des différentes disciplines.
- Les tests techniques pour la Piste, notamment dans le cadre du contre-la-montre, pour lesquels la FFC a fait appel à des licenciés Juniors.
- Les leaders d'ambiance : plus de trente personnes ont été identifiées dans la communauté fédérale de fans pour intégrer ce dispositif initié par le CNOSF pour chaque discipline.

- Le Marathon populaire auquel participeront des élus du Conseil Fédéral et des salariés de la FFC.
- La billetterie populaire qui a été l'objet de trois vagues d'envoi couvrant assez largement la communauté FFC.

Michel CALLOT tient à préciser que le Club France sera accessible tous les jours durant la période des Jeux olympiques et paralympiques et qu'il abritera des animations permanentes et des écrans géants.

S'agissant de la billetterie, la répartition des billets, lesquels sont totalement dématérialisés et ne sont absolument pas imprimables, a représenté une opération extrêmement complexe qui a pu être menée à bien par Ludivine DESMONTS-MORNET, Fabien RAFFOUX, Marie-Françoise POTEREAU et Patrick CLUZAUD.

Michel CALLOT rappelle que les derniers Jeux olympiques organisés en France remontent à 1924. Aussi s'agit-il d'un événement tout à fait exceptionnel. Par conséquent, tous les élus fédéraux sont invités en profiter pleinement.

XI. COMMISSIONS SPORTIVES

1. Route

En préambule, Michel CALLOT tient à remercier la Commission Nationale Route, la DERS et les différents contributeurs qui ont œuvré à la définition d'un projet concernant le cyclisme sur Route Amateur Hommes, projet qui constitue un enjeu fédéral majeur, après avoir pris soin d'écouter les acteurs du monde Amateur et leurs problématiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une évolution très rapide et massive, mais aussi particulièrement inquiétante, de l'accès au professionnalisme à un âge de plus en plus précoce. Il a pour objectif de donner des perspectives aux meilleurs clubs Amateurs qui ont la capacité d'offrir d'autres formes de parcours sportifs, alternatifs au cyclisme professionnel, et s'appuie fortement sur la notion de double projet qui constitue une caractéristique du monde Amateur. Pour information, certains jeunes sont approchés dès l'âge de 16 ans avec la promesse de devenir coureurs professionnels à 18 ou 19 ans, situation qui affectera forcément leur scolarité, alors qu'il est possible de faire du cyclisme Amateur au plus haut-niveau sans signer une licence professionnelle et sans en faire son métier.

L'évolution qui tient compte du contexte international et de la singularité du modèle français qu'elle vient compléter et enrichir concerne trois axes :

Axe 1

Afin de renforcer les clubs et leur attractivité, la FFC a opté pour la création de structures Continentales fédérales. Les nations ont droit à quinze équipes Continentales. Or, la France n'utilise pas entièrement ce quota puisque les Continentales Professionnelles françaises sont au nombre de 6. De fait, il est possible d'élargir le nombre de structures Continentales.

Pour 2025, les structures candidates à l'obtention du label de Continentale fédérale devront :

- Faire partie sportivement des dix premières équipes de N1 (classement biennal 2022/2023).
- Disposer d'un budget minimum rehaussé par rapport à la N1.
- Mettre en place un encadrement renforcé.

En échange, ces structures bénéficieront :

- D'un accès renforcé aux courses de Classe 2 notamment sur le territoire français.
- D'un accès à la Coupe de France N1 et Championnats de France Amateurs.
- D'un accès au calendrier international à l'étranger.

En revanche, elles ne pourront pas participer aux épreuves de Classe 1 françaises.

Cette évolution reprend la logique de club. Il est absolument primordial que les plus structurés aient un réel projet permettant l'accomplissement du cyclisme Amateur de haut-niveau.

Axe 2

L'activité des U19 : en raison d'une forte concurrence, les clubs de haut-niveau Amateur peinent à capter les U19 pour la suite de leur parcours sportif. Aussi est-il essentiel de favoriser la découverte des structures N1 par les U19 pour élargir leur réflexion sur l'orientation de leur carrière au travers de passerelles très organisées, comme la mise en place d'un système de stages permettant à des U19 de rejoindre ponctuellement l'équipe N1 en restant dans leur club d'origine.

Axe 3

Les coupes de France nécessitent d'être valorisées et renforcées pour donner davantage de référence aux clubs. Les outils proposés sont :

- Le renforcement des grilles de points prises en compte dans le classement biennal.
- L'évolution vers une transformation en Championnats de France des clubs.
- La prise en compte dans la valeur sportive permettant l'accession au statut de Continentale Fédérale.

- Le renforcement de la Communication avec valorisation sur le maillot.

En conclusion, Michel CALLOT tient à préciser que la FFC entend rester totalement dans le monde Amateur au travers du projet exposé ci-dessus qui n'interfèrera aucunement avec le travail effectué par la LNC sur les équipes Continentales professionnelles et les accords *ad hoc*. De fait, la FFC s'occupera uniquement des coureurs dont le cyclisme n'est pas le métier, à l'inverse de la LNC qui ne gère que les coureurs dont le cyclisme constitue un métier à part entière.

Xavier JAN déclare que plusieurs échanges ont eu lieu depuis le mois de janvier entre la LNC et la FFC sur ce projet. Il rappelle que durant 18 mois, la LNC et les membres de la DTN se sont réunis une dizaine de fois pour coconstruire une évolution réglementaire du statut des Continentales professionnelles qui a entraîné une augmentation non négligeable des charges de structures pour les équipes.

Si les membres de la LNC comprennent les enjeux de cette évolution, ils ne sont pas favorables à l'appellation « Continentale » qui n'est pas sans conséquence pour le monde professionnel puisqu'elle permettra d'inscrire au niveau de l'UCI des équipes Continentales professionnelles et Continentales fédérales dans la même catégorie. Au regard de la réglementation UCI, les équipes N1 qui accèderaient à ce statut aurait le même statut que les Continentales professionnelles. Par conséquent, les équipes Continentales fédérales auront le droit de participer aux épreuves de Classe 1. Cette situation entraînera très certainement un risque de chantage de la part des collectivités qui refuseront de financer une course si l'équipe Continentale fédérale qu'elles sponsorisent n'y participe pas.

Aujourd'hui, les coureurs français de World Tour courent plus que leurs collègues étrangers et la participation à l'ensemble du calendrier français est une véritable contrainte. Par ailleurs, les managers des équipes doivent composer avec les exigences de plus en plus élevées des sponsors, lesquels réagissent en rentabilité, en points UCI, etc. Il est acquis que la présence d'équipes Continentales fédérales au départ des courses fera exploser le système et entraînera la disparition des équipes World Tour au départ des Classes 1, dont la situation est d'ores et déjà très compliquée. Par répercussion, le calendrier des épreuves s'écroulera.

Enfin, la dénomination « Continentales fédérales » ne manquera pas de créer une confusion par rapport aux partenaires institutionnels et aux partenaires économiques, ainsi qu'une incohérence par rapport à l'évolution réglementaire récente du statut des Continentales professionnelles, lesquelles se retrouveront dans la même catégorie internationale, alors que les équipes Continentales fédérales ne sont absolument soumises aux mêmes obligations (financières ; antidopage ; etc.).

L'opposition du secteur professionnel quant à l'utilisation de cette dénomination est unanime et catégorique. Elle constitue une ligne rouge infranchissable. Il s'agit donc d'un rejet ferme de la part de la LNC. Pour autant, elle comprend parfaitement la

problématique de la FFC et demeure tout à fait ouverte à la poursuite de la réflexion sur ce sujet.

Yannick POUHEY tient à saluer la cordialité qui a prévalu dans les échanges entre la LNC et la FFC, et ce, en dépit des désaccords.

Toutefois, il estime que les mots employés par le président de la LNC comme « catégorique » ou « ligne rouge infranchissable » sont déplacés dans la mesure où le cyclisme Amateur relève d'un point de vue réglementaire entièrement des attributions de la Fédération. Pour rappel, cette dernière n'intervient nullement dans la gestion des équipes professionnelles.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ note que l'opposition de la LNC semble concerner la création des structures Continentales fédérales et non pas seulement leur dénomination.

Xavier JAN assure que la LNC comprend la philosophie du projet, mais l'utilisation de la dénomination Continentales fédérales leur confèrera les mêmes droits, comme la possibilité de s'inscrire dans les mêmes catégories que les structures Continentales professionnelles.

Concernant la réglementation évoquée par Yannick POUHEY, il rappelle que la convention qui lie la LNC et la FFC stipule que la gestion des équipes Continentales est du ressort de la LNC. À l'aune de sa lecture juridique, la Ligue est en droit de s'opposer à l'utilisation du vocable « Continentale » pour les structures Amateur. L'opposition de la LNC a trait à la survie de son calendrier.

Il tient à souligner que ses propos sont exempts de toute animosité à l'endroit de la Fédération et qu'il est possible d'emprunter une autre voie qui n'aura pas autant de conséquences délétères sur le cyclisme professionnel français.

Il est évident que cette situation entraînera très certainement un risque de chantage de la part des collectivités qui refuseront de financer une course si l'équipe Continentale fédérale qu'elles sponsorisent n'y participe pas.

Michel CALLOT souligne que la FFC a parfaitement compris et entendu les arguments de la LNC qui ont été tout à fait pris en compte dans le projet exposé, puisque les Continentales fédérales n'auront pas accès aux Classes 1 françaises. De plus, il tient à rappeler que de manière générale la FFC sanctionne les structures qui ne respectent pas le règlement fédéral. En conséquence, si une Continentale fédérale participe à une course de Classe 1, elle sera sanctionnée par le retrait de son label sur plusieurs années. Les craintes de la LNC et des acteurs du cyclisme professionnel français concernant la participation des Continentales fédérales aux Classes 1, ainsi que les conséquences qui en découleraient, relèvent purement d'une politique fiction dans la mesure où il sera clairement stipulé dans le règlement *ad hoc* que ces structures n'auront pas accès aux Classes 1 françaises.

Il est rappelé que l'UCI ne reconnaît que la FFC. De fait, seule la FFC peut échanger sur ce sujet avec l'UCI. Enfin, le projet exposé ne remet nullement en cause le contrat de subdélégation qui accorde explicitement la gestion du cyclisme professionnel à la LNC, laquelle ne peut pas formuler de ligne rouge quant aux activités de la Fédération.

Xavier JAN conteste la qualification de politique fiction en ce qui concerne les craintes émises par la LNC et précise que la lecture réglementaire des éléments diffère entre la FFC et la LNC qui agira pour que la dénomination de Continentales fédérales ne soit pas utilisée.

Nicolas ROUGEON et Pascal SERGENT demandent s'il est possible de mener une réflexion sur une autre dénomination.

Michel CALLOT explique que le point de blocage concerne principalement le statut Continental, alors que l'accès en Classe 1 sera interdit et que des sanctions seront appliquées en cas de non-respect. La FFC a pris en compte la demande de la LNC qui consistait à protéger le cyclisme professionnel.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ souhaite savoir s'il est possible d'envisager une période d'essai sur une année ou deux années.

Xavier JAN propose la mise en place d'un système intermédiaire qui qualifierait les meilleures DN en Classe 2. Le projet proposé par la FFC créera forcément de la confusion dans la mesure où des équipes Continentales auront le même statut, mais avec un cahier des charges totalement différent.

Jacky TARENNE évoque la réglementation de la Belgique qui dispose de trois niveaux en Continentale : équipes Continentales ; équipes Continentales Spécialistes et équipes Continentales de formation avec trois cahiers des charges extrêmement précis et évolutifs. Il conviendrait d'étudier plus finement ladite réglementation, car la Belgique ne rencontre aucun problème de participation ni de concurrence.

Le Président demande si le statut des équipes Continentales Développement est identique à celui des équipes Continentales.

Xavier JAN répond que le statut de ces équipes est identique, mais que certains droits diffèrent en matière de participation puisque les équipes Réserves Développement ne peuvent pas participer au calendrier de Classe 1. Seule la participation aux Championnats de France est autorisée.

Le Président propose dans ce cas la création d'un troisième niveau qui aurait les mêmes droits de participation que les équipes Continentales Développement sans en avoir le salaire. Elles seraient donc des équipes Continentales Amateur.

Xavier JAN déclare que la LNC et les acteurs du cyclisme professionnel s'opposent à cette proposition.

Il réitère qu'il est possible de trouver une autre voie que celle proposée par la FFC.

Didier MARCHAND évoque le dernier Tour de Bretagne et indique que les quatre équipes N1 présentes étaient bretonnes et elles ont eu les plus grandes difficultés à obtenir leur place, car toutes les autres équipes étaient des équipes Continentales étrangères et françaises.

Xavier JAN fait valoir que la régulation des Classe 2 ne relève des compétences de la LNC.

Christian LAZARINI revient sur la dénomination Continentale fédérale et demande s'il est possible de la remplacer.

Michel CALLOT répond que plusieurs pistes ont été formulées, mais que la dénomination Continentale fédérale demeure la plus neutre. Il réitère que le principal point d'achoppement a trait au statut et non à la terminologie : à l'aune de la réglementation UCI, les équipes N1 qui accèderaient à ce statut auraient le même statut que les Continentales professionnelles. Cependant, les équipes Continentales fédérales resteraient dans le cyclisme Amateur et seront soumises à des conditions de participation précises : elles ne pourront absolument pas participer aux Classes1. Il s'agit d'un point réglementaire qui sera parfaitement maîtrisé par la FFC.

Ce projet est primordial pour les clubs N1 performants qui bénéficient du soutien de partenaires, mais dont les perspectives d'évolution sont extrêmement limitées à ce jour, et pour le calendrier fédéral dont la stabilité est étroitement corrélée à la participation de ces équipes N1.

La vision du projet partagée par Xavier JAN au Conseil Fédéral n'est pas correcte. Or, si cette vision correspond à celle qui a été exposée aux membres de la LNC, il est compréhensible qu'ils l'aient rejetée. Aussi conviendrait-il de leur exposer la version idoine.

Xavier JAN déclare que la LNC a effectué une analyse juridique de ce dossier et qu'elle en a tiré les conclusions qui ont été mentionnées précédemment. Par conséquent, elle réagira si ce projet est maintenu.

Michel CALLOT indique que la FFC a également vérifié tous les éléments juridiques de ce dossier.

2. BMX Racing

Nicolas ANDRÉ explique que les Indoors rencontrent quelques difficultés en raison des coûts liés aux pistes temporaires. Afin de soutenir ces épreuves, la Commission Nationale propose d'élargir les conditions de participation à tous les pilotes U11 et U13

faisant partie de la Liste Référence des Pilotes, toutes zones interrégionales confondues. Cette ouverture permettra d'augmenter le potentiel de participants, et donc, les recettes d'engagement pour l'organisateur.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition visant à élargir les conditions de participation à tous les pilotes U11 et U13 U11 et U13 faisant partie de la Liste Référence des Pilotes, toutes zones interrégionales confondues.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

3. E-Cycling

Nicolas ANDRÉ indique qu'en prévision des Coupes de France et des Championnats de France 2025, la Commission propose l'intégration des U17 et des non-licenciés. Ces derniers seront uniquement concernés par les coupes de France avec un droit d'inscription pour chacune d'entre elles (15 euros par manche versus 5 euros par manche pour les licenciés) et devront se licencier pour participer aux Championnats de France.

Ces dispositions devraient permettre un élargissement significatif du nombre de participants.

Le Président soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la proposition susmentionnée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ annonce que les catégories ont été renommées comme suit :

- Men Élite (ME) : -40 ans.
- Men catégorie d'âge (MC) : +40 ans. Un classement pourra être établi par tranche de 5 ans lors de la coupe de France.
- Men U17/19 (MY) : selon le nombre de participants, un classement U17 et U19 pourra être dissocié.
- Women (W) : tout âge confondu à partir de la catégorie U17.

4. Piste

Yannick POUHEY rappelle que les changements de catégorie ont lieu, jusqu'à aujourd'hui, le 1^{er} octobre de chaque année. Or, en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, le Championnat de France de l'Avenir qui se tiendra à Loudéac aura lieu après le 1^{er} octobre 2024. Aussi, la Commission Nationale Piste propose de décaler le début de la saison Piste, pour toutes les catégories, au 1^{er} décembre 2024.

Les dates des autres disciplines demeurent inchangées.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste visant à décaler le début de la saison Piste, pour toutes les catégories, au 1^{er} décembre 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

XII. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD tient à adresser tous ses remerciements à Ludivine DESMONTS-MORNET pour son travail sur le marketing et la communication.

Les recherches de partenariats se poursuivent : de nouveaux contrats ont été signés (CB, Facom, Unibet) et le partenariat avec le CIC a été significativement élargi avec la reprise de la partie assurances.

Ludivine DESMONTS-MORNET rappelle les dates des annonces des collectifs pour les sélections :

- Piste Sprint : le 3 mai 2024.
- Route Femmes : le 28 mai 2024.
- VTT et BMX Racing : le 5 juin 2024.
- Piste Endurance et BMX Freestyle : le 28 juin 2024.
- Route Hommes : le 8 juillet 2024 (Tour de France).

Des photos, des vidéos et des biographies des athlètes sélectionnés, ainsi qu'une présentation des disciplines, accompagnent ces annonces.

Plusieurs *Media days* ont été également organisés avec les collectifs :

- VTT : Championnats de France Levens (Stade 2 du 5 mai 2024).
- BMX Freestyle : FISE Montpellier (Stade 2 du 12 mai 2024).
- BMX Racing : 16 avril 2024 à Saint-Quentin-en-Yvelines (Télématin, Canal+, Paris Match...), ainsi que les 25 et 26 juin 2024.
- Piste endurance : 13 juin 2024 et le 4 juillet 2024.
- Route Femmes : 22 juin 2024 (France Route).
- Route Hommes : 8 juillet 2024 (journée de repos du Tour de France).

Ces *Media days* ont rencontré un vif succès, aussi bien auprès des journalistes sportifs avec lesquels la FFC collabore régulièrement, que des journalistes de supports généralistes.

Une rubrique dénommée « À NOUS PARIS » a été mise en ligne avec le planning des épreuves, les annonces de sélection, les actualités des athlètes, ainsi que de nombreux contenus pour mieux connaître les sportifs qui vont représenter la France.

En ce qui concerne les événements fédéraux, les éléments saillants sont les suivants :

- Les Championnats de France de l'Avenir : la plateforme numérique Vélo+TV ayant engrangé une audience supérieure à celle de France régionale, il importe qu'elle soit considérée par les organisateurs d'épreuve comme un support médiatique essentiel. De son côté, le réseau social France Peloton a diffusé 219 contenus et a été mentionné 169 fois.
- Les Championnats de France Piste ont été diffusés en direct sur Eurosport et ont enregistré un total de 635 000 téléspectateurs sur les quatre jours. 80 journalistes étaient présents lors de cet événement.
- Les Championnats de France de Cyclo-cross ont été vus par 486 téléspectateurs sur Eurosport et par 160 000 téléspectateurs en cumulé sur France 3 Bretagne. 80 journalistes étaient accrédités pour relayer cet événement.
- Lors des Championnats de France Route qui auront lieu du 20 au 23 juin 2024, la diffusion des épreuves se répartira de manière complémentaire entre Eurosport, France 3 Normandie, Velo+TV et France 3 nationale.

La sortie des ambassadrices qui a eu lieu le samedi 9 mars à Jouy-en-Josas a été soutenue sur le plan médiatique par la FFC. La publication de contenus « réels » avec les athlètes féminines de l'Équipe de France a engrangé 486 000 vues.

Le bilan de la newsletter pour le premier semestre est ensuite exposé comme suit :

- Nombre de newsletters envoyées : 8.
- Moyenne de messages livrés : 113 800.
- Moyenne d'ouvertures : 40 900.
- Taux d'ouverture moyen : 36 %.
- Moyenne de messages cliqués : 1 700.
- Taux de clic moyen : 4 %.

Actuellement, la base d'abonnés fédérale compte 90 300 personnes qui reçoivent la newsletter.

Le Président souhaite savoir qu'elles sont les possibilités pour accroître la notoriété du compte France Peloton.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que le nom de France Peloton — réseau social qui regroupe trois disciplines (Piste, Route et Cyclo-cross) — n'est pas aussi

évident que celui de France BMX ou de France VTT. De fait, le développement de la notoriété sera plus long. Pour autant, les chiffres de ce compte sont en constante progression. Pour information, des rappels concernant l'existence de France Peloton seront plus systématiques sur le compte de la FFC.

Benoît CORDIER s'enquiert de la diffusion des Championnats de France de VTT sur la plateforme Vélo+TV.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que les droits de diffusion des Championnats de France de VTT sont achetés par Eurosport et France Télévision. En conséquence, la plateforme ne peut les diffuser.

XIII. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Aucune question n'est soulevée en séance.

XIV. ÉPREUVES OFFICIELLES

Michel CALLOT déclare que le détail des épreuves officielles validées par Bureau Exécutif a été transmis aux membres du Conseil Fédéral. Pour rappel, les Championnats de France et les épreuves internationales sont les suivants :

- Championnats de France de l'Avenir à Loudéac (du 30 octobre au 3 novembre 2024).
- Championnats de France Élites sur Piste à Loudéac (du 2 au 5 janvier 2025).
- Coupe du monde de BMX à Sarriens (2025).
- Coupe du monde de Cyclo-cross à Besançon (29 décembre 2024).
- Championnats de France de Cyclo-cross à Pontchâteau (11 et 12 janvier 2025).

Didier MARCHAND évoque les Coupes de France de Cyclo-cross et s'étonne que la manche de Nommay soit de nouveau inscrite au calendrier alors qu'elle avait été annulée, et en conséquence remplacée en région par d'autres épreuves. En outre, il tient à souligner que les régions peinent à placer les épreuves dans le calendrier et qu'une Coupe de France à quatre manches demeure problématique.

Nicolas ANDRÉ explique que la FFC n'a jamais communiqué sur l'annulation de la manche de Nommay qui est toujours inscrite au calendrier fédéral (troisième week-end d'octobre 2024). La coupe de France comportera donc quatre manches.

En revanche, le Trophée de France des Jeunes cyclistes qui devait avoir lieu en juin 2024 a été annulé.

Bernard SINEUX abonde dans le sens de Didier MARCHAND et indique qu'une Coupe de France avec quatre manches de deux jours complique considérablement

l'organisation du calendrier et représente un coût financier important pour les Comités Régionaux. De fait, ils doivent faire des choix.

Il signale que l'annulation de la manche de Nommay a été diffusée par Direct Vélo.

Le Président réitère que l'information concernant l'annulation de Nommay n'a jamais été diffusée par la FFC et signale que Direct Vélo n'est nullement l'organe officiel de la Fédération.

Michel CALLOT explique que les Coupes de France de Cyclo-cross attirent un nombre important de participants qui se déplacent facilement sans l'aide des Comités Régionaux. Dès lors, il n'est pas obligatoire que les Comités Régionaux assurent leur déplacement.

Il rappelle que la Fédération est la seule propriétaire des épreuves fédérales, raison pour laquelle les organisateurs locaux n'ont pas à s'exprimer auprès des médias sur une annulation ou un report. Aussi, il importe que les Comités Régionaux s'appuient sur la communication officielle de la FFC.

Pascal SERGENT demande s'il est possible d'offrir un cadeau aux enfants qui participent au Savoir rouler à vélo en plus de l'attestation qui leur est remise.

Christophe MANIN annonce que le Bureau Exécutif a acté la décision d'offrir un Pass accueil Jeunes aux enfants ayant une attestation de Savoir rouler à vélo à compter de septembre 2024. Ledit Pass leur permettra de rejoindre un club de la FFC.

Le Président salue cette excellente initiative.

Il adresse tous ses remerciements aux participants pour la qualité et la richesse des échanges qui ont émaillé ce Conseil Fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Le Président

Gilles ZOPPI

La Secrétaire de séance

Christine BAROCHE